

M A I R I E
DE
FIGANIÈRES

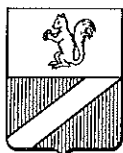
B.P. 33

Code Postal : 83830

Téléphone 04 94 50 93 60

Télécopie 04 94 50 93 64

figanieres@wanadoo.fr

<http://www.figanieres.com>

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2016**

B.CHILINI, Ch. AUBOIN-LEROY, A. BROSSE,
G. CONSEIL, G. CONTE, V. CROMBET,
M.O. DEBEUSSCHER, E. ESCAILLAS, J. GAUTTIER,
R. GIROUX, H. HELLAL, A. LAUGIER, M.J. MAUREL,
E. MIMIS, A. REBOURG, P. RENGIER, M. SOAVE,
G. TACAÏLLE

Excusés: C. COLLOMBAT pouvoir à B. CHILINI,
R. LEQUEUX pouvoir à E. ESCAILLAS, A. OSTORERO
pouvoir à J. GAUTTIER, B. THOMAS pouvoir à
Ch. AUBOIN-LEROY

Secrétaire de séance : M.J. MAUREL

L'an 2016, le 14 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHILINI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 9 septembre 2016

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2016

Délibération n° 062-2016 – Bail commercial « boucherie – charcuterie – traiteur »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de transformation de l'ancien cabinet médical situé quartier Pré de la Roque, cadastré section G n°695 en boucherie-charcuterie-traiteur sont à présent terminés.

Situé quartier Pré de la Roque, cet espace de vente d'une superficie de 48,5m² est composé d'une pièce principale de vente de produits équipée d'une chambre froide, d'un couloir à droite derrière une porte donnant sur l'arrière du bâtiment et qui mène à une pièce comportant un WC et une douche.

Monsieur Patrice PINCEDE, boucher, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Draguignan sous le n° 331 133 553 qui en a fait la demande est susceptible de l'occuper.

La présente location fait l'objet d'un bail soumis au statut des baux commerciaux et aux dispositions supplétives du code civil relatives au bail à loyer d'immeubles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE de donner à bail à Monsieur Patrice PINCEDE le local d'une superficie de 48,5m² désigné ci-dessus pour y exercer les activités suivantes : vente de produits de boucherie-charcuterie-traiteur.

Article 2 : DIT que le présent bail est signé pour une durée de 9 ans à compter du 15 septembre 2016.

Article 3 : FIXE le montant du loyer annuel à 4 857€HT, soit 5 828€TTC payable d'avance le premier jour de chaque trimestre soit les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année. Une caution équivalente à un trimestre de loyer est exigée. Le bail démarrant le 15 septembre 2016, le preneur devra s'acquitter du loyer calculé au prorata temporis du 15/09/2016 au 30/09/2016, soit 242,83 €TTC.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec l'affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,



Bernard CHILINI

Les Membres du Conseil Municipal,